



LA RÉGION,
**CRÉATRICE
D'AVENIR**

**POUR SON
TERRITOIRE**

APPEL À PROJETS RÉGIONAL 2015 TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)

DEFINITION

www.franche-comte.fr



APPEL A PROJETS TEPOS

QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE ?

Contexte

L'énergie, nécessaire à tous les domaines et besoins de la vie quotidienne, devient, du fait de sa raréfaction, de plus en plus chère. La combustion des énergies fossiles est polluante et contribue à la majeure partie des émissions de CO₂. Un nouveau modèle de production et de consommation doit émerger pour tendre vers une société sobre en énergie et en carbone, et vers la substitution progressive des énergies fossiles et nucléaires par les énergies renouvelables. Cette mutation est devenue une nécessité tant environnementale qu'économique et sociale.

Afin de permettre à tous les territoires de monter en compétence sur ces problématiques, la direction régionale de l'ADEME et la Région Franche-Comté, avec le soutien de l'État (DREAL Franche-Comté), les accompagnent en animant différents réseaux :

- le réseau régional des PCET visant à soutenir les collectivités et territoires de projet dans la définition et la mise en œuvre de leur politique énergie-climat ;
- des réseaux techniques régionaux qui viennent appuyer les différents acteurs dans leurs projets : les Conseillers en Énergie Partagé (CEP), les Espaces INFO ENERGIE (EIE), les conseillers des chambres consulaires, etc.

Conscientes que les territoires ruraux et périurbains ont un rôle majeur à jouer dans cette mutation, la direction régionale de l'ADEME, la Région Franche-Comté et la DREAL souhaitent leur apporter un soutien spécifique grâce à un concept émergent visant à favoriser une approche locale de l'énergie : les Territoires à énergie positive (TEPOS).

La démarche TEPOS répond aux évolutions attendues de la loi sur la transition énergétique. Elle s'inscrit en effet en complémentarité de l'appel à projets national « Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPCV) » lancé en septembre dernier par la Ministre de l'Écologie, du développement Durable et de l'Énergie. Ce dispositif vise à accompagner des territoires volontaires dans l'élaboration d'une stratégie globale contribuant à la construction d'un nouveau modèle énergétique.

Ainsi, les TEPOS représentent la deuxième phase de cet appel à projets national.

La dynamique s'inscrit également pleinement dans le cadre du SRCAE approuvé en novembre 2012 et qui a fixé des objectifs régionaux en matière d'émission de gaz à effet de serre et de bilans énergétiques aux horizons 2020 et 2050. Elle est enfin cohérente avec l'objectif d'adaptation au changement climatique inscrit dans le SRCAE : les territoires devront donc prendre en considération les mesures permettant d'anticiper les impacts des évolutions climatiques potentielles.

La démarche TEPOS, articulée au TEPCV, offre aux territoires de Franche-Comté l'opportunité

et les moyens de faire des enjeux énergétiques un levier de développement local. Concrètement, le cœur de cette démarche consiste à valoriser les collectivités locales comme actrices de leur avenir énergétique.

Enjeux et ambitions d'un Territoire à énergie positive

La définition retenue pour cet appel à projet TEPOS est celle donnée par le CLER (Comité de Liaison des Énergies Renouvelables), Réseau pour la transition énergétique : un Territoire à Énergie POSitive vise comme objectifs de réduire au maximum ses besoins énergétiques par la sobriété et l'efficacité et de couvrir ses besoins par les énergies renouvelables locales.

En Autriche, en Allemagne, au Danemark et en Italie, nations qui comptent parmi les 10 pays européens engagés dans le cadre du projet *RES Communities (Renewable Energy Sources Communities)*, certains territoires ont déjà atteint, voire dépassé, cet objectif. En France, 41 territoires (communes, intercommunalités, Pays, Parc naturels régionaux) se sont également engagés dans cette voie. 15 de ces territoires impliqués sont fédérés au sein du Réseau des Territoires à énergie positive, créé en 2011 et animé par le CLER.

Au-delà de l'autonomie énergétique, la démarche TEPOS est un véritable projet de territoire que portent ces collectivités, dont les bénéfices impactent toutes les sphères de la vie publique.

En poursuivant cet objectif, le Territoire à énergie positive concourt à renforcer l'attractivité et la robustesse économique de ses ménages et ses entreprises, il dynamise le tissu économique local et crée de la richesse redistribuée localement.

En appliquant ce concept mobilisateur et fédérateur, les Territoires à énergie positive suscitent l'implication citoyenne et renforcent le lien social.

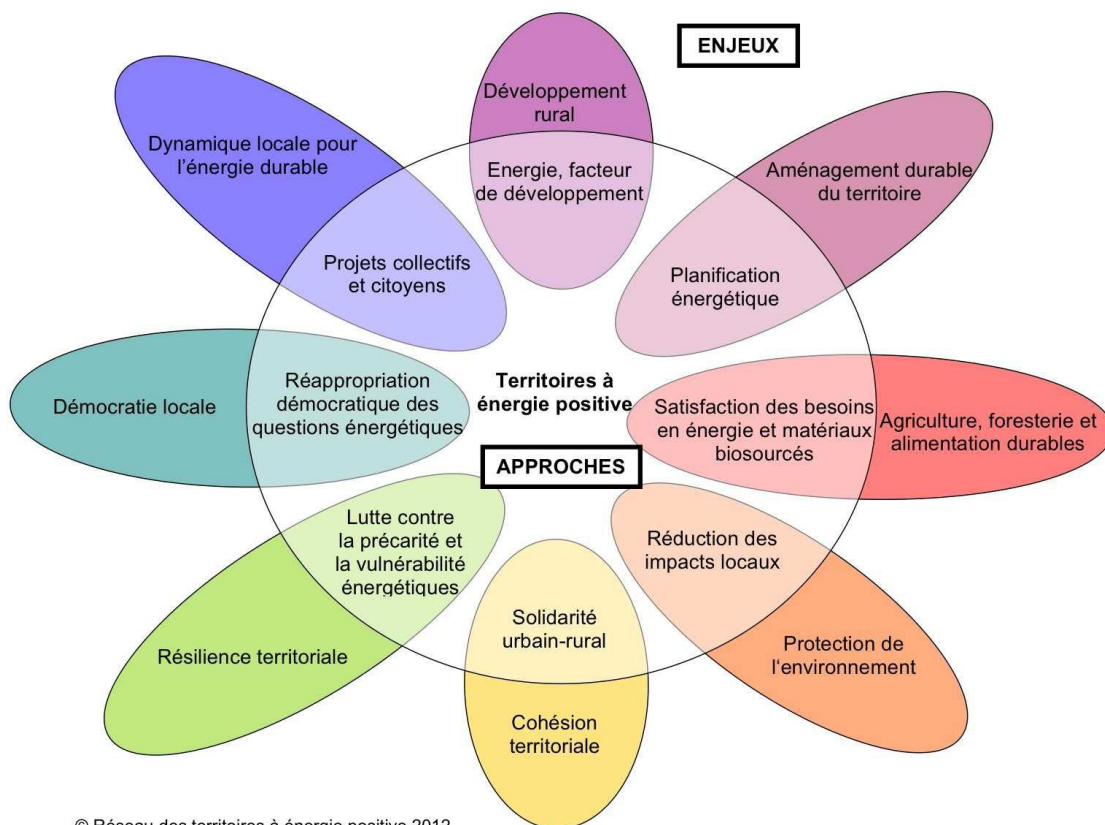
Si cette démarche place les territoires ruraux et périurbains au cœur de la transition énergétique, c'est parce qu'ils sont en effet dotés d'un potentiel important pour produire davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, en étant à la fois moins consommateurs que les territoires urbains et dotés de ressources énergétiques locales importantes (biomasse, méthanisation, hydro-électricité, éolien, etc.). Les Territoires à énergie positive se placent dans une logique de complémentarité et d'équilibre urbain-rural, en faveur de la solidarité inter-territoriale.

La démarche Territoire à énergie positive se matérialise par des réalisations concrètes selon une approche « pas à pas », progressive et pragmatique.

Basée sur l'action, elle se traduit, face à l'accroissement des prix des énergies fossiles, par :

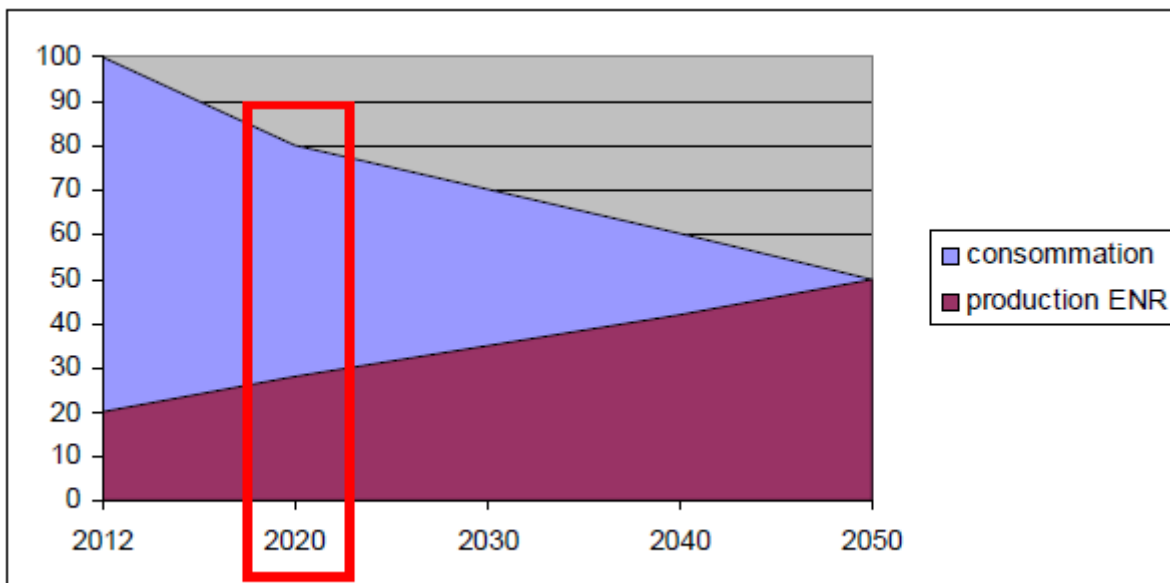
- des actions de sobriété porteuses d'économies sur la facture énergétique de la collectivité, des habitants, des entreprises,
- la création de richesses sur le territoire en favorisant le recours et le développement des ressources locales, des ENR et des emplois associés,
- une plus grande pratique de démocratie énergétique et de cohésion sociale et territoriale notamment à travers la participation des citoyens aux projets et la réduction de la précarité énergétique,

- une meilleure qualité environnementale du territoire, en permettant de réduire les impacts sur les milieux et en optimisant le recours aux ressources naturelles des territoires. La démarche TEPOS contribue enfin à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière de diminution des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.



Trajectoire pour atteindre les objectifs TEPOS

Il s'agit, à échéance 2050, de démontrer l'efficacité de l'engagement de tous les acteurs d'un territoire autour de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergies renouvelables locales. L'enjeu est de construire un modèle énergétique territorialisé, en visant un meilleur équilibre entre productions et consommations, centralisées et décentralisées.



Comme le représente le graphique, il s'agira de réduire clairement les consommations énergétiques. A contrario, la production des énergies renouvelables s'inscrira à la hausse de sorte que les deux courbes se croisent à l'horizon 2050.

En synthèse, un TEPOS vise d'ici 2050 :

- la division par 2 de l'ensemble des consommations énergétiques de son territoire d'ici 2050 ;
- la couverture de l'intégralité des consommations énergétiques restantes par des énergies renouvelables.

Ces objectifs, construits autour du seul enjeu énergétique, sont très mobilisateurs. Ils permettent aux territoires de se fixer un cap qui facilite la mobilisation des acteurs dans une stratégie globale et concrète de territoire.

Le caractère clair et concret de ces objectifs permet, enfin, de démontrer aisément la dynamique économique engendrée par une politique énergétique ambitieuse. La construction du projet TEPOS permet en effet de mesurer la capacité du territoire à soutenir les filières et à encourager la création d'emplois pérennes et non délocalisables (rénovation du bâti, emplois liés à l'installation et la maintenance de systèmes de production d'énergies renouvelables, etc.).

Néanmoins, l'atteinte de cet objectif en 2050 nécessite la définition d'étapes intermédiaires et doit faire porter l'effort dès maintenant sur des actions rapidement réalisables en conservant des ambitions raisonnables. L'horizon 2020 est l'échéance généralement retenue pour fixer le premier objectif intermédiaire.

Obtenir un impact visible sur les courbes de consommation ou de production impose de travailler sur de multiples sources consommatrices et productrices d'énergie ; ce qui suppose de mobiliser et faire travailler ensemble un grand nombre d'acteurs du territoire.



Conception, réalisation : Région Franche-Comté, Direction de la Communication © D. Costron